

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 JUILLET 2023**

Date de convocation : 30 juin 2023
Date d'affichage de l'ordre du jour : 30 juin 2023

Nombre de conseillers :
en exercice: 19
présents : 16
votants : 18

L'an deux mil vingt-trois, le six juillet, à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la commune d'Irodouër étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur LE BOUQUIN Mickaël, Maire.

Étaient présents : M. Mickaël LE BOUQUIN, M. Thomas LE MONS, Mme Charlotte FAILLÉ, M. Bruno CARTIER, Mme Marie CARESMEL, M. Fabrice BIZETTE, Mme Marie Yvonne LESVIER, M. Frédéric TEXIER, Mme Marie-Laure PEZZOLA, Mme Laëtitia DELAHAYE, M. François GAUTIER, Mme Vanessa JUSSIENNE, M. Benoît DASSÉ, M. Cédric ALIX, Mme Maëlle DELAMARRE, Mme Anaëlle GOUGEON.

Étaient représentés : M. Wilfried LE ROUZÈS par Mme Laëtitia DELAHAYE, Mme Vanessa POLLET par Mme Marie CARESMEL.

Était excusé : M. Alain BUISSON.

Le Conseil Municipal a choisi Madame Laëtitia DELAHAYE comme secrétaire.

Délibération n° 07-14-2023

Objet : Modification PLU Landujan

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le conseil municipal de la commune de Landujan par délibération en date du 5 janvier 2023, a prescrit la modification de son plan local d'urbanisme. En qualité de personnes publiques associées, la commune d'Irodouër est invitée à donner son avis sur cette modification.

Après avoir pris connaissance des modifications et après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour et 5 abstentions (Ch. Faillé, W. Le Rouzès, ML Pezzola, L. Delahaye, A. Gougeon),

EMET un avis favorable à la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de Landujan.

Pour extrait certifié conforme,
Signé, Le Maire,
Mickaël LE BOUQUIN.